

Réponse du Conseil administratif du 17 décembre 2025 à la question écrite du 1^{er} octobre 2025 de M. Boris Calame: «Quel avenir pour la grande roue de Genève?»

TEXTE DE LA QUESTION

Quelle surprise de voir procéder, ce lundi 29 septembre 2025, au démontage de la grande roue de Genève.

Cela alors même que la motion M-1772, du 17 mai 2023, préconisant le maintien de ladite grande roue à l'année, a été plébiscitée par le Conseil municipal lors de la séance de commission du 19 décembre 2024 par 13 oui et 1 abstention, soit à 93%, puis en séance plénière le 15 avril 2025 par 54 oui et 1 abstention, soit à 98%.

Le Conseil administratif pourrait-il alors nous renseigner sur l'avenir de la grande roue de Genève, qui existe depuis 2021 dans sa configuration actuelle, et sa volonté de la voir pérennisée ?

La grande roue de Genève, ce n'est pas rien, c'est une installation de nouvelle génération réalisée spécifiquement pour cet usage et mise en activité en 2021. Avec son poids de «seulement» 60 tonnes et sa hauteur de 34 mètres, elle ne nécessite pas de fondation spécifique. Avec une certaine légèreté visuelle, elle s'inscrit parfaitement dans l'environnement qui est aujourd'hui le sien. Avec sa puissance de 63 ampères, fournie par la Ville, et un éclairage composé de 1000 LED, elle est relativement économe énergétiquement. Elle peut permettre à plus de 120 personnes de prendre de la hauteur en même temps et de découvrir, pendant quelques minutes, la plus belle rade du monde.

Une pareille installation c'est un investissement du propriétaire de l'ordre de 2 millions de francs avec un amortissement sur une vingtaine d'années. Aujourd'hui, c'est une rétrocession de 15 000 francs par mois accordée à la Ville de Genève pour l'usage de son domaine public (quatre mois en 2025 pour un total de 60 000 francs). C'est une installation qui peut tout à fait fonctionner à l'année et qui pourrait donc rapporter jusqu'à 120 000 francs de plus par an.

Ici, c'est bien une entreprise locale qui propose et exploite cette installation. Elle met Genève en valeur, notamment en complémentarité avec le Jet d'eau de Genève, l'Horloge fleurie, la rade, le Jardin anglais ou encore le Monument national.

La grande roue de Genève est devenue un objet de notre patrimoine touristique, promu par Genève Tourisme et recommandé par les tour-opérateurs. Elle se retrouve ainsi sur bon nombre d'images partagées de Genève, notamment de

nuit avec son éclairage ou encore sur des sites et applications de visites virtuelles de notre ville. Souvent associée au Jet d'eau de Genève et au Jardin anglais, elle est devenue véritablement un objet incontournable de notre cité. Dans sa version actuelle, discrète et élégante, notre grande roue se contemple d'en haut et d'en bas, elle apparaît dans des reportages sur Genève ou encore des films tournés à Genève. Elle fait ainsi partie pleinement de notre patrimoine paysager.

Aujourd'hui, les propriétaires et exploitants n'ont reçu aucune indication de la Ville de Genève pour la saison prochaine ou les suivantes. Sans perspective, le risque est alors grand de voir la grande roue de Genève quitter définitivement notre cité, alors même que la motion M-1772, qui a été plébiscitée, demande instamment son maintien à l'année.

A noter enfin que l'incertitude liée à son implantation, en lien avec le projet abandonné de la passerelle piétonne du Mont-Blanc, n'est plus d'actualité. Mais aussi que sa concurrence avec certains végétaux proches peut tout à fait être réglée avec un très léger déplacement de l'installation.

Au regard de ce qui précède, je prie et remercie par avance le Conseil administratif de bien vouloir, en réponse à la présente, confirmer au Conseil municipal, aux milieux touristiques, aux habitants et visiteurs de Genève sa volonté et son engagement à voir revenir au plus vite, au cœur de notre cité, la grande roue de Genève, la voir pérenniser à l'année, cela dans une configuration et un emplacement similaire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif souhaite, en préambule, réaffirmer son engagement à promouvoir toute initiative visant à animer notre ville.

Pour mémoire, depuis 2017, c'est par le biais de la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) que s'organisait l'installation d'une grande roue pendant la période estivale. Elle était d'abord située dans le cadre du «village suisse» (espace comprenant des bars et de la petite restauration à destination des touristes), puis uniquement avec deux ou trois chalets de nourriture à côté de son centre d'information touristique.

En 2025, la FGT&C a décidé de ne pas renouveler cette animation pour 2026. Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 19 novembre dernier, de donner son accord de principe sur l'exploitation d'une grande roue au Jardin anglais par un privé sous délégation.

Le Conseil administratif n'a pas d'objection de principe à l'installation d'une grande roue, y compris toute l'année, comme il l'a indiqué dans sa réponse à la

motion M-1772. Cela dit, le Jardin anglais, lieu touristique reconnu, est avant tout un parc. Les enjeux liés à son patrimoine arboré doivent donc être pris en compte.

En effet, le maintien de la grande roue sur le site actuel mettrait en danger le bon développement du cèdre adjacent. Des solutions de réorientation de l'installation ont alors été étudiées par les services de l'espace public (SEP), des espaces verts (SEVE), ainsi que de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

Une réorientation de la grande roue permettrait d'épargner le cèdre en question, mais nécessiterait des travaux de fouilles pour confirmer l'absence d'encombrements souterrains.

Ainsi, il est prévu en 2026 de maintenir une grande roue saisonnière (avril à septembre) au même emplacement que celle installée par la FGT&C en 2025. Cette solution permettra aux services concernés de recueillir l'ensemble des informations nécessaires pour redéfinir l'orientation, dès 2027, d'une grande roue à l'année.

Pour conclure, il sied de préciser que l'installation de la grande roue à l'année devra faire l'objet d'une autorisation de construire du Département du territoire, ainsi que de divers préavis, notamment de la commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis